



Mutualité Neutre de la Santé

Rue de Chestret 4-6 - 4000 LIEGE
Service Tarification
Tél. LIEGE : 04/254.54.85 - Fax. : 04/254.54.39
E-mail : coordination@mut226.be Web : www.mut226.be

Votre liberté, votre sécurité !

COMPLÉTER CI-DESSOUS OU APPOSER UNE VIGNETTE

Nom et prénom :

N° d'inscription ou n° national :

Adresse :

AVANTAGE ASSURANCE GRANDE COMPLEMENTAIRE

Prévention en matière d'OSTEOPOROSE

Une intervention dans la prise en charge du ticket modérateur légal est octroyée en faveur des membres effectifs ainsi que de leurs personnes à charge **pour une densitométrie osseuse effectuée par un radiologue ou un centre de radiologie, un rhumatologue, un physiothérapeute ou un endocrinologue dans le cadre de la prévention en matière d'ostéoporose (tous les 2 ans)**. L'intervention annuelle pour les examens médicaux préventifs (*) est limitée à **25,00 €** par bénéficiaire sans pour autant dépasser le montant restant à charge de la patiente.

(*) Examens médicaux préventifs : dépistage du cancer du sein, du cancer de la prostate, de l'ostéoporose, des maladies cardio-vasculaires et du diabète de type II.

Numéro de compte bancaire :

A compléter par le médecin

Le/la soussigné(e)

Déclare avoir pratiqué **une densitométrie osseuse** dans le cadre de la prévention en matière d'ostéoporose auprès du patient - de la patiente.

Cette personne répond aux conditions pour intervention INAMI : oui / non

Montant payé pour cette densitométrie :

Cachet du médecin spécialiste
ou du centre de radiologie :

Date :

Signature :

L'examen de la colonne vertébrale et de la hanche (DXA) est remboursé par l'INAMI chez les patients qui correspondent à des critères médicaux précis:

- ▶ Les femmes de plus de 65 ans ayant des antécédents familiaux d'ostéoporose (à savoir fracture de la hanche chez un membre de la famille au 1^{er} ou 2^{ème} degré).
- ▶ Les femmes ou hommes, quel que soit leur âge, qui présentent au moins un des facteurs ou affections à risque, énumérés dans une liste. Parmi eux, citons les antécédents de certaines fractures, l'arthrite rhumatoïde, l'hyper-calciurie rénale, l'anorexie, la ménopause précoce, le suivi d'une corticothérapie...

Un seul examen est remboursé tous les cinq ans.